



## LEGENDE

### Fond de plan

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Plans d'eau

### Libellé

- UEa : secteur d'extension résidentielle des communes pôles et bourgs de proximité
- UA : secteur accueillant une activité
- UAd : secteur accueillant une activité en densification
- A : zone agricole
- 1AUa : secteur à urbaniser prioritaire à vocation principale d'activités
- 2AUa : secteur à urbaniser secondaire à vocation principale d'activités
- N : zone naturelle

### Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé identifié au titre du L151-41
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre du L151-6
- Espace Boisé Classé au titre du L113-1
- Zone humide au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié comme élément de paysage au titre du L151-23
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15
- Secteur avec taille minimale de logements au titre du L151-14

### Prescriptions linéaires

- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau qui fait l'objet de règles spécifiques dans le règlement écrit

### Prescriptions ponctuelles

- Bâti patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19

### Informations linéaires

- Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départementale

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

### 4.2. Le règlement graphique

SAINT-DOMINEUC

ZA Bois du Breuil

